



## BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 150.000.000 Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015.

(En milliers de Dinars)

Indicateurs	Du	Du	sept.-15	sept.-14	déc.-14
	01/07/2015 au 30/09/2015	01/07/2014 au 30/09/2014			
<b>1 - Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>80 533</b>	<b>74 615</b>	<b>251 579</b>	<b>232 242</b>	<b>317 218</b>
Intérêts	62 174	59 606	182 956	171 627	236 143
Commissions en produits	11 413	9 766	33 256	31 607	42 662
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	6 946	5 243	35 367	29 008	38 413
<b>2 - Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>34 324</b>	<b>28 227</b>	<b>99 439</b>	<b>85 078</b>	<b>120 773</b>
Intérêts encourus	34 096	27 952	98 633	84 321	119 681
Commissions encourues	228	275	806	757	1 092
<b>3 - Produit Net Bancaire</b>	<b>46 207</b>	<b>46 388</b>	<b>152 140</b>	<b>147 164</b>	<b>196 445</b>
<b>4 - Autres produits d'exploitation</b>	<b>303</b>	<b>205</b>	<b>645</b>	<b>572</b>	<b>882</b>
<b>5 - Charges opératoires, dont :</b>	<b>15 582</b>	<b>16 021</b>	<b>47 939</b>	<b>45 586</b>	<b>61 743</b>
Frais de personnel	11 485	11 704	36 544	34 463	47 325
Charges générales d'exploitation (1)	4 097	4 317	11 395	11 123	14 418
<b>6 - Structure du portefeuille au bilan</b>			<b>672 328</b>	<b>479 960</b>	<b>537 607</b>
Portefeuille titres commercial			320 705	182 452	258 413
Portefeuille titres d'investissement			351 623	297 508	279 194
<b>7 - Encours net des crédits</b>			<b>3 382 987</b>	<b>3 116 329</b>	<b>3 195 652</b>
<b>8 - Encours des dépôts, dont :</b>			<b>2 786 300</b>	<b>2 772 860</b>	<b>2 922 394</b>
Dépôts à vue			961 088	880 236	842 372
Dépôts d'épargne			788 348	731 093	702 667
<b>9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan</b>			<b>139 885</b>	<b>85 395</b>	<b>82 593</b>
<b>10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (2)</b>			<b>582 953</b>	<b>540 276</b>	<b>540 276</b>

(2) Chiffres 2014 retraité pour les besoins de la comparabilité

(2) Compte non tenu du résultat de la période

**BANQUE DE TUNISIE**  
**NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE**  
**ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2015**

**1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :**

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 150.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

**2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

**2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :**

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

**2.1.1. La constatation des intérêts :**

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

**2.1.2. La constatation des commissions :**

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

**2.2. Classification des titres et revenus y afférents :**

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

### **2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises :**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

### **2.4 Encours des crédits :**

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

### **2.5 Encours des dépôts :**

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

### **2.6 Emprunts et ressources spéciales :**

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

## **3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 3<sup>EME</sup> TRIMESTRE 2015 :**

A la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2015, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** (net des provisions constituées) ont enregistré une augmentation de +8,6%, passant de 3.116.329 mille dinars au 30/09/2014 à 3.382.987 mille dinars au 30/09/2015. Cette croissance a touché toutes les composantes des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers.
- **Les dépôts de la clientèle** sont passés de 2.772.860 mille dinars au 30/09/2014 à 2.786.300 mille dinars au 30/09/2015, soit une évolution globale de +0,5%. Les dépôts à vue sont en progression de 9,2% et les dépôts d'épargne sont en augmentation de 7,8% et ce au détriment des dépôts à terme les plus chers qui sont en baisse de 11%.

- **Les produits d'exploitation bancaire** ont progressé de +8,3% pour atteindre 251.579 mille dinars au 30/09/2015 contre 232.242 mille dinars au 30/09/2014. Cette augmentation a concerné les intérêts (+6,6%), les commissions (+5,2%) et les revenus du portefeuille commercial et d'investissement (+21,9%). A noter que durant cette période la banque a été contrainte à augmenter son volume d'agios réservés d'environ 8 millions de dinars et ce tenant compte de l'impact de la situation économique difficile et notamment des mesures prises en faveur du secteur touristique. Par conséquent, la progression des produits d'exploitation aurait due être plus importante.
- **Les charges d'exploitation bancaire** ont augmenté de +16,9% passant de 85.078 mille dinars au 30/09/2014 à 99.439 mille dinars au 30/09/2015.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2015 un montant de 152.139 mille dinars, contre 147.164 mille dinars au 30 septembre 2014, soit une progression de +3,4%.
- **Les charges opératoires** demeurent bien maitrisées et n'ont augmenté que de +5,2% pour atteindre 47.939 mille dinars au 30/09/2015 contre 45.586 mille dinars au 30/09/2014. Cette augmentation a été de 6% pour les frais du personnel et de 2,4% pour les charges générales d'exploitation.